

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 25/06/2024

DECISION N° 20240625\_B\_088

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,  
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY,  
Martine GINET

Était absent : Patrick Bruno MARCON

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

**Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme :**  
**Objet : Procès-Verbal de mise à disposition de terrain pour les travaux de renaturation,**  
**restauration de la continuité écologique et de la mise en valeur du cours d'eau le**  
**Sambalou à Saint Just Malmont à passer avec la commune de Saint Just Malmont**

Le Bureau,

N° 20240625\_B\_088

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le procès-verbal de mise à disposition de terrain pour les travaux  
de renaturation, restauration de la continuité écologique et de la mise en  
valeur du cours d'eau le Sambalou à passer avec la commune de Saint Just  
Malmont, prévoyant :
  - o La mise à disposition des parcelles : AN 230, 231, 147, 161, 177,  
263, 178, 23, 160 et 149
  - o La mise à disposition à titre gratuit
  - o Prise d'effet au 25 juin 2024 et jusqu'à ce que l'aménagement n'ait  
plus de vocation touristique.
  
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 25 juin 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240625-20240625\_B\_088-AU  
Reçu le 08/08/2024